

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de Saint-Fuscien du 7 octobre 2009

Présents :

Monsieur Dominique de THÉZY
Monsieur Alain BACRO
Madame Beatrice HÉNIN
Madame Aline CHOQUET
Monsieur Jean-Claude PINCHON
Monsieur Christian LUSSON
Madame Corinne BELVALETTE

Monsieur Henry-Paul FIN
Madame Catherine LECLERCQ
Monsieur Stéphane CALLIES
Madame Claudette JOLY-COTREL
Madame Marie-Alix LEFEBVRE
Monsieur Jacky VANBELLE

Excusés :

Monsieur Jacques PINTE donne pouvoir à Monsieur Henri-Paul FIN
Madame Christelle SURGET donne pouvoir à Monsieur Christian LUSSON

Madame Catherine LECLERCQ est nommée secrétaire de séance
La séance est ouverte à 20h00

- 1) Le compte-rendu du conseil municipal du 2 sept embre est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

2) La desserte de la ferme équestre à construire par Madame et Monsieur JOANNIN Cyril nécessite des travaux de pose de câbles électriques et de communications électroniques qui seront réalisés par le SIER. Le coût résiduel de ces travaux soit 12 325 € pour l'électricité et 6 328 € pour le téléphone sera supporté par ses pétitionnaires.

A l'unanimité, Monsieur le maire est autorisé par le conseil à signer toute convention afférente à la mise en œuvre de cet accord.

3) Les enfants habitant la commune de Saint-Fuscien peuvent fréquenter le centre de loisirs de Dury aux mêmes conditions que les enfants de cette commune.

La Commune de Saint-Fuscien prenant en charge le coût correspondant.

Le projet de convention concrétisant cet accord entre Dury et Saint-Fuscien est adopté à l'unanimité.

Cette convention sera valable pour 2009 et 2010.

4) L'assurance « maintien de salaires » consentie par la commune à la M.N.T voit sa cotisation augmenter de 1.61 % . L'avenant nécessaire à la police d'assurance est adopté à l'unanimité.

5) Le conseil sollicite une subvention à hauteur de 30% du montant HT des travaux d'études du PLU, auprès du Conseil Régional. Dans le cadre du dispositif FRAPP.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

6) A la demande des mutuelles de Picardie, la commune se constitue partie civile dans le procédure d'instruction de l'incendie de l'église et désigne comme avocat : Maître Dorothee FAYEIN BOURGEOIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Le conseil décide à l'unanimité de renouveler la convention ATESAT avec la Direction Départementale de l'Equipement.

L'intervention de ces services est désormais limitée au conseil.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Monsieur le maire demande ensuite aux présidents de commissions de rendre compte de leurs travaux.

Urbanisme :

Monsieur Alain BACRO rend compte au nom de Christelle SURGET de l'avancement des études concernant

- l'aménagement des espaces publics du centre bourg
- la création d'un lotissement par la société LOGISTIM à l'arrière de la salle polyvalente et de la mairie.
- la création d'un parc public avec espaces de jeux pour les enfants à l'arrière de la mairie.
- Un projet immobilier de la SIP comprenant un local commercial et des logements au 2 rue d'Amiens.

Le financement de ces projets fait l'objet de discussions avec les différents partenaires et notamment Amiens-Métropole.

Ils feront l'objet d'une concertation avec la population au début de l'année 2010, après l'approbation du plan local d'urbanisme.

Enfin, une commission d'urbanisme spéciale, ayant pour objet, les derniers permis de construire en cours d'instruction (notamment, celui du « Carré Mathis » rue de Cagny) se tiendra le 13 octobre 2009.

Événementiel :

Madame Aline CHOQUET présente le calendrier des événements prévus dans la Commune, d'ici la fin de l'année et des dispositions prises pour l'organisation du Téléthon.

Ecole :

Madame Béatrice HÉNIN fait part de la bonne occupation de la garderie et de la bonne fréquentation de la cantine scolaire.

Les travaux d'embellissement de l'école (escalier-hall et cantine) seront poursuivis pendant les vacances d'Automne.

Travaux :

Messieurs Jean-Claude PINCHON et Jackie VANBELLE font part de l'avancement des travaux programmés.

Le Columbarium, notamment sera terminé pour la fête des morts. Un candélabre provisoire (avant la mise en place définitive de l'éclairage public programmé pour la fin de l'année) sera installé route de Dury, au droit de l'ilot central, afin de renforcer la sécurité.

Mesdames Catherine LECLERCQ, Marie-Alix LEFEBVRE et Monsieur Christian LUSSON rendent compte également des travaux de la commission « fleurissement » et souhaitent que le budget affecté à cette opération soit clairement identifié afin qu'ils puissent en effectuer le suivi.

Communication :

Stéphane CALLIES présente le calendrier d'éditions des prochains liens et sollicite ses collègues pour la production des textes qu'ils souhaitent voir paraître.

La séance est levée à 22H30